



Parcs
naturels
régionaux
de France

Une autre vie s'invente ici

parcs

LE MAGAZINE DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX
AVRIL 2025 — N°95



Grand angle

Pour une agriculture durable et viable

— p. 09

Défi

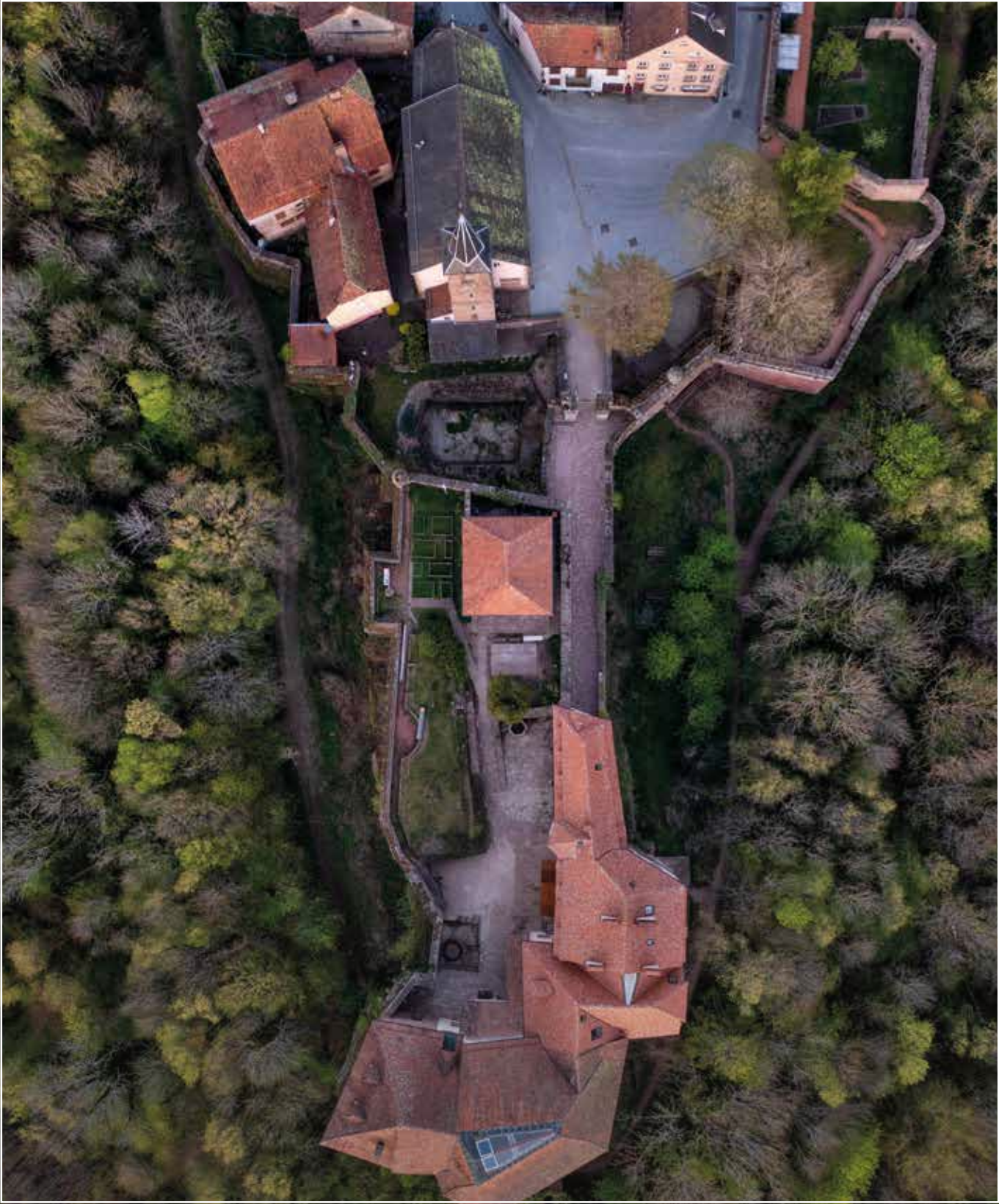
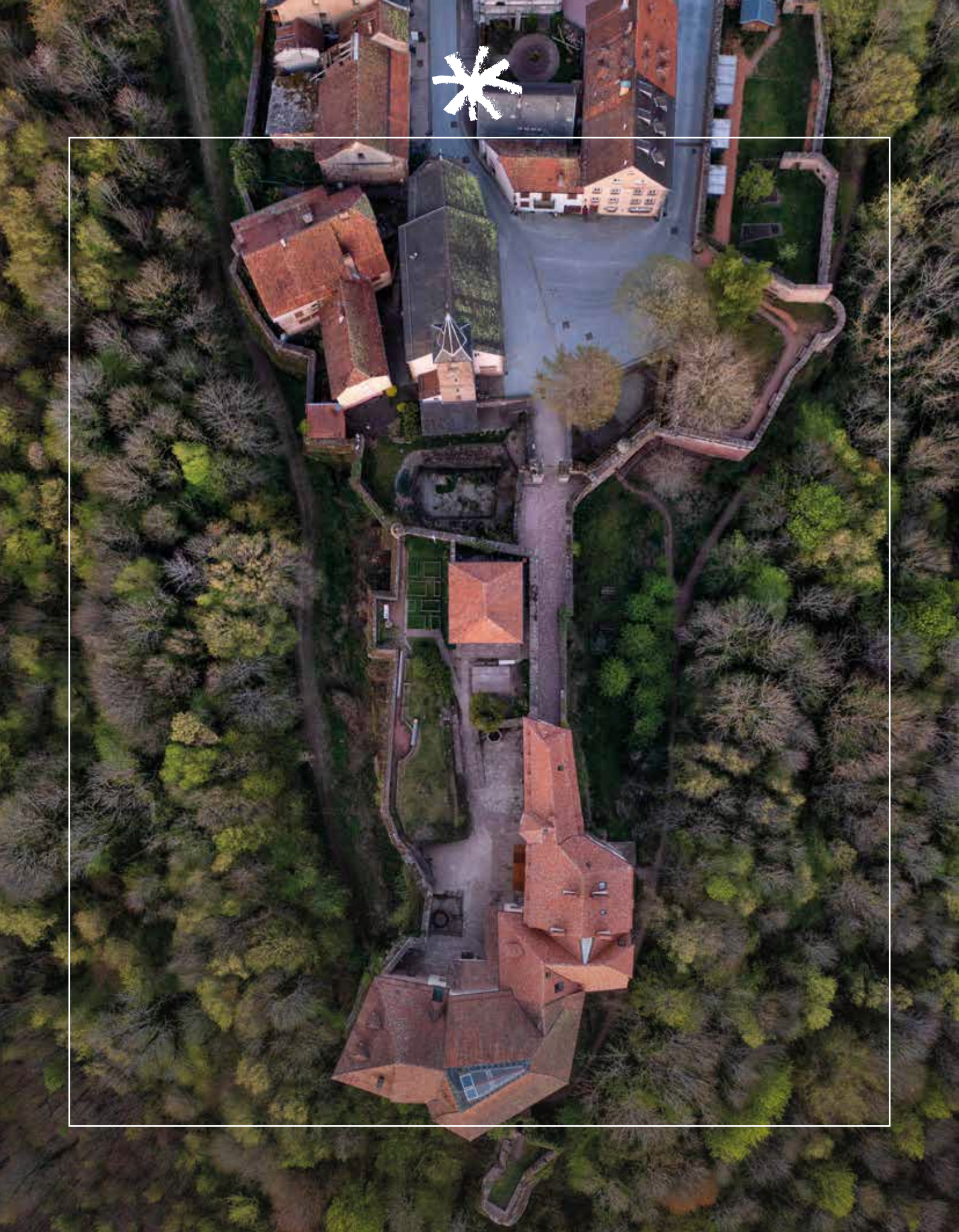
S'adapter face à une France à + 4°C

— p. 16

Histoire à partager en Caps et Marais d'Opale

Carrières et paysage, un dessein partagé

— p. 07





Cultures partagées

Michaël Weber

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

#INDIVISIBLES L'objectif que nous poursuivons dans les Parcs, depuis plus de 50 ans, est de faire cause commune avec les acteurs publics et privés de nos territoires pour chercher en permanence les solutions qui permettront d'allier le développement, la qualité de vie des habitants avec la préservation de nos patrimoines naturels, culturels et paysagers.

Et s'il y a bien des acteurs avec qui nous partageons notre destin ce sont les agriculteurs. Il n'y a pas de Parc sans agriculture. Elle a façonné nos paysages, ce qui fait la singularité de chacun de nos Parcs. Elle nous a également transmis un patrimoine matériel et immatériel inestimable. C'est pourquoi nous accompagnons le monde agricole dans toutes ses dimensions, pratiques, filières et alimentation. Nous soutenons également la transmission et la préservation des patrimoines immatériels, nos traditions.

#CONCILIÉS Dire cela c'est aussi admettre que toutes les formes d'agriculture ne sont pas compatibles avec nos projets de territoires. Il

ne s'agit pas ici de les opposer, mais d'assumer ce pourquoi nous avons été créés. En assumant cette réalité, nous pourrons aussi débattre sereinement et trouver les solutions et les politiques publiques qui nous permettront d'atteindre ces objectifs ensemble. Car, bonne nouvelle, nos

Parcs fourmillent d'exemples de projets gagnants / gagnants, et des exemples qui s'appuient sur notre ADN : faire de la préservation des patrimoines un projet partagé et fédérateur. Bien entendu nous devons faire des choix, accepter de changer nos modes de consommation, notre modèle de développement. Mais cette transition ne pourra se faire dans l'opposition et la confrontation

permanente. Là aussi les Parcs ont beaucoup à montrer, de nombreuses expériences à partager. En lisant ce magazine, je vous invite dans nos territoires, au plus près des acteurs qui font de la transition un quotidien.

J'espère que ces nombreuses expériences et témoignages positifs contribueront modestement à rassurer et à donner de l'espoir.



05 Territoires vivants

— Des récompenses. Des interventions en classe. Des réponses contre les risques liés au bivouac. Des rénovations liant redécouverte du patrimoine et attractivité. Des randonnées et des itinéraires sur les chemins de l'histoire et d'autres paysages.... Le point sur les actualités des Parcs qui ont jalonné le semestre.

07 Histoire à partager

— Parc des Caps et Marais d'Opale : carrières et paysage, un dessein partagé.



Grand Angle

— Transmission des fermes, changement climatique, revenus instables... L'agriculture fait face à de lourds défis. Pour favoriser son maintien et sa résilience, les Parcs accompagnent les agriculteurs vers l'agroécologie.

14 Rencontre

— Hugues François, chercheur en aménagement, spécialisé dans l'adaptation du tourisme de montagne au changement climatique au Lessem et à l'Inrae.

16 Défi

— Climat : vite, ça chauffe aussi dans les Parcs.

18 En pratique

— Un règlement pour restaurer la nature en Europe.

— ORE : où en sommes-nous ?

20 Découverte

— Genette secrète dans les Baronnies provençales.

— Un nouvel éclat pour la grotte Sainte Marie-Madeleine en Sainte-Baume.

22 Pêle-mêle

— Tour d'horizon des évènements et faits marquants du réseau.



Portrait

— Lise Dominguez, participante à l'atelier citoyen du Parc de l'Avesnois.

parcs n°95 – Avril 2025
Directeur de la publication : Michaël Weber.
Rédacteur en chef : Eric Brua.
Coordinateur : Olivier André.
Comité de rédaction : Guillaume Aubin, Yvon Brunelle, Vincent Dedieu, Cathy Marlas, Chloé Planès.
Rédaction : *image France* et Angela Bolis.
Réalisation : *image France*
Conception : Citizen press
Relecture : Anne Le Garrec et Imprimerie Compédit.
Impression : Compédit Beauregard.
ISSN : 0982 6246

Photo de couverture :
©Noak pour le Parc naturel régional du Vercors.
À Bouvante dans le Vercors, Élodie et Zacharie Belle exploitent la Bergerie de la Rouye depuis 2016. Adhérents Valeurs Parc, ils disposent d'une trentaine de vaches et d'environ 240 brebis et proposent une dizaine de fromages, des yaourts, de la viande d'agneau et des noix.

TERRITOIRES VIVANTS



© PNR MB

À la belle étoile

— Le Parc du Massif des Bauges a inauguré, cet automne, un nouveau site de bivouac muni de toilettes sèches et d'une cabane rénovée. C'est une des réponses pour lutter contre les risques liés à cette pratique en plein essor (feux, sanitaires, préservation de la biodiversité...).

Toutes les actus du premier semestre au sein des Parcs naturels régionaux.



© Philippe Massit

Dans le Parc des Alpilles, la commune d'Aureille a été récompensée par le concours « Capitale française de la biodiversité » grâce à ses multiples initiatives : Atlas de la biodiversité communale, préservation de 97 % des surfaces naturelles et agricoles, lutte contre les espèces invasives...



Éducation au patrimoine

Interventions en classe, jeux, journées découverte et séjours thématiques sur le terrain... Avec

le programme pédagogique U Mio Mondu, le Parc de Corse renforce la sensibilisation des scolaires sur l'alimentation durable, le changement climatique, les savoir-faire locaux et la biodiversité.



© PNR Corbières-Fenouillèdes

De la mâche à la marche

— À l'issue de leur résidence artistique, des designers culinaires ont proposé une balade artistique et gustative dans les paysages du Parc Corbières-Fenouillèdes. Une expérimentation culturelle inédite, visant à rapprocher les habitants de leur territoire et de son patrimoine vivant.

250

C'EST LE NOMBRE DE RANDONNÉES RECENSÉES PAR LE PARC LOIRE-ANJOU-TOURAIN ET 11 PARTENAIRES SUR UN SITE WEB ET UNE APPLI DÉDIÉS : DES PARCOURS À PIED, À VÉLO, À CHEVAL OU EN CANOË, ASSOCIÉS À DES INFOS SUR LE PATRIMOINE, ET LES SERVICES ET PRODUITS LOCAUX. rando-loireanjoutouraine.fr



© PNR Morvan

Haies les cœurs

— En février-mars, le Parc du Morvan organise, pour la dix-septième année, son « mois de la plèchie » afin de transmettre cet art de la haie vive, entrelacée entre des pieux. Une clôture vivante et infranchissable pour les troupeaux, très riche écologiquement, et typique du bocage morvandiau.



© PNR Monts d'Ardèche

#renovation

Maisons de goût

Dans le Parc des Monts d'Ardèche, deux Maisons du goût ont récemment rouvert leurs portes, après avoir été entièrement rénovées. À Chaudeyrolles, c'est la Maison du Fin-Gras, vitrine de l'AOP du bœuf fin-gras de Mézenc, qui a bénéficié d'une nouvelle scénographie. Sa réouverture, en été 2024, a coïncidé avec la rénovation du centre-bourg, offrant un nouveau visage au village ! Même élan pour la Maison du châtaignier, à Saint-Pierreville, qui a rouvert en mai 2024 après six mois de travaux. Le Parc a accompagné la conception et la réalisation de cette muséographie immersive, ludique et poétique.

#patrimoine



© PNR Préalpes d'Azur

Itinera romanica

Le Parc des Préalpes d'Azur a créé un vaste itinéraire du patrimoine roman.

Cathédrales, églises, chapelles... Trente-deux édifices ont été sélectionnés,

avec le conseil scientifique du Parc, pour composer six itinéraires (cinq routiers et un pédestre) reliant plusieurs sites. Ce projet, transfrontalier, se déploie également en Corse et en Italie via un programme Interreg. Outre la réalisation de diagnostics sanitaires des édifices pour permettre leur restauration, des fiches de découvertes en famille, et explicatives, ont été élaborées, ainsi qu'une plateforme web et une application. Vingt-trois communes ont choisi d'y participer, bénéficiant d'aides financières pour valoriser ce patrimoine, ainsi que des associations locales et des partenaires universitaires. Une attention particulière a été portée à l'ouverture de ces sites à un large public, aux personnes en situation de handicap et aux scolaires.

Quel climat en 2100 sur le territoire du Parc et Géoparc Normandie-Maine ?



+ 3,54°C

À l'horizon 2071-2100, le scénario pessimiste RCP 8,5 projette une potentielle « méditerranéisation » du climat sur le territoire du Parc et Géoparc.



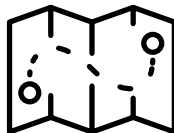
UNE MODÉLISATION À ÉCHELLE FINE

Pour préparer les collectivités de son territoire au changement climatique, le Parc et Géoparc Normandie-Maine, soutenus par l'Université de Caen, a modélisé, depuis 2022, les évolutions des températures et des précipitations du DRIAS à l'échelle locale.



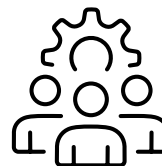
DEUX SCÉNARIOS POUR LE FUTUR

La modélisation des températures et des précipitations a été faite selon les scénarios RCP 4.5 et 8.5 du GIEC pour différentes périodes : la période de référence (1976-2005), l'horizon proche (2021-2050), l'horizon moyen (2051-2070) et l'horizon lointain (2071-2100).



UNE CARTE INTERACTIVE À DISPOSITION

L'outil « Quel climat pour 2100 ? » rend concret le travail de modélisation du Parc et Géoparc. Chaque commune et intercommunalité du territoire peut y consulter des chiffres clés, des indicateurs et un tableau de comparaison de données.



UNE AIDE À LA DÉCISION...

Les projections et résultats doivent permettre aux collectivités d'étudier les risques associés au changement climatique, de définir des secteurs à enjeux et de mener des réflexions concernant l'aménagement et l'occupation de sols.



UN MODÈLE D'INSPIRATION

La méthodologie de modélisation du Parc et Géoparc, développée sur logiciels libres, est disponible en téléchargement libre (data.gouv.fr). Normandie-Maine collabore également avec les 3 autres Parcs naturels régionaux normands au développement de leur propre outil.

– Parc des Caps et Marais d'Opale

Carrières et paysage : un dessein partagé

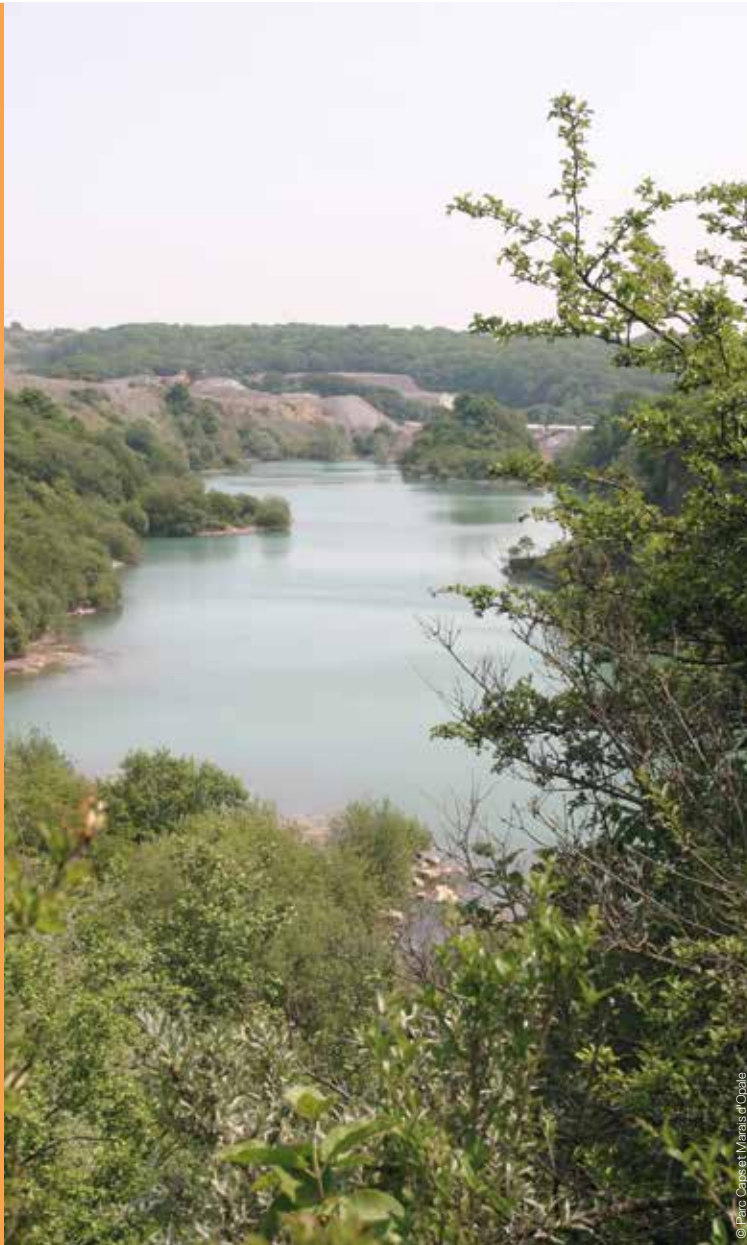
La silhouette de collines. Une végétation luxuriante. Un tableau qui donne du corps et son âme au Boulonnais. Et pourtant, ce décor, dans lequel la faune et la flore ont leurs droits, n'est pas la seule œuvre de la nature... « *J'habite et traverse le territoire depuis 50 ans. L'organisation de ces dépôts de stériles se fond tellement dans le cadre naturel que l'on pense qu'ils ont toujours existé...* », expose Laurence Fortin, responsable mission Paysages et Aménagement du territoire Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

Depuis le XIX^e siècle, le bassin carrier de Marquise est exploité pour sa roche calcaire. En 1987, la construction du tunnel sous la Manche et des infrastructures associées (terminal transmanche, plan routier et autoroutier, TGV Paris-Londres) a entraîné un doublement de la production des carrières de Marquise. Plus de granulats extraits qui ont également augmenté le volume de matériaux « stériles » inutilisables à déposer et à stocker...

« *Les industries de carrière sont, de manière générale, impactantes pour l'environnement. Elles ont souvent été décriées*, énonce Étienne Fromentin, secrétaire général UNICEM Hauts-de-France, Île-de-France et Normandie. *Il y a 30 ans, les acteurs du Bassin minier de Marquise voulaient améliorer leur intégration dans leur territoire. Notre profession venait alors d'éditer une « Charte environnement » qui, parmi ses objectifs, préconisait à nos entreprises d'engager la concertation avec les acteurs locaux.* »

PREMIÈRE PIERRE

Afin de concilier l'activité économique des sociétés qui exploitent les carrières et préserver le caractère naturel du Boulonnais, une entente



© Parc Caps et Marais d'Opale



© Parc Caps et Marais d'Opale

PROJET

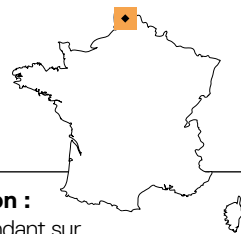
_Échelle de l'action :

2500 hectares s'étendant sur 9 communes du Parc.

_Financement : Les entreprises d'exploitation des carrières.

_Date de l'opération :

1994-2044.



unique en France voit ainsi le jour en 1994 : le plan de paysage du bassin carrier de Marquise. Cette feuille de route, établie entre les quatre sociétés industrielles, les neuf communes du territoire, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (anciennement Parcs du Boulonnais et de l'Audomarois) le district (aujourd'hui intercommunalité) et les pouvoirs publics (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), préconise alors l'intégration des carrières dans le paysage en créant des collines boisées avec les dépôts de matériaux rocheux. Ces coteaux, fidèles à l'identité naturelle du Boulonnais, devant favoriser, quant à eux, l'implantation d'une biodiversité faunistique et floristique endémique. Ce plan de paysage a également pour intérêt de structurer l'évolution du bassin carrier et de son aménagement sur les 30 années à venir. « Les carrières ont notamment apprécié que soient prises en compte les contraintes et les perspectives de leur activité », partage Laurence Fortin. Tous les sujets, comme les acquisitions foncières, ont été posés sur la table. C'est ainsi que nous avons pu avoir une proposition qui convenait à chacun, avec une intégration réussie des dépôts de stériles autour du bassin carrier et d'un paysage pour le site. »

GRAVER DANS LA ROCHE

20 ans plus tard, en 2014, le plan de paysage est actualisé, jusqu'en 2044, pour prendre en compte de nouvelles

« Il n'existe que peu ou pas d'exemples où des industries de carrière et les parties prenantes d'un Parc naturel régional agissent ensemble. »

données d'exploitation et améliorer la connaissance de la biodiversité. « Les entreprises étaient encouragées par les résultats positifs du plan de paysage. Elles avaient su adapter leurs pratiques d'exploitation et le caractère naturel du site est aujourd'hui visible. Nous répondons même déjà aux aspects réglementaires futurs de notre profession, témoigne Étienne Fromentin. Notre cellule de concertation et le comité de suivi du plan de paysage ont un dialogue régulier avec les acteurs locaux du Parc. Il n'existe que peu ou

pas d'exemples où des industries de carrière et les parties prenantes d'un Parc naturel régional agissent ensemble. » Au-delà, l'outil révisé considère désormais les continuités écologiques sur le périmètre du bassin carrier et initie des expérimentations dans la gestion des sites qui ne sont plus en exploitation. « Comme la carrière de la Parisienne qui pourrait devenir une réserve naturelle régionale », détaille Laurence Fortin.

La valorisation du patrimoine géologique, portée par le Parc, s'inscrit également dans un projet de labellisation « Géoparc ». « Dans ce cadre, nous œuvrons, par exemple, pour le maintien et la valorisation de certains fronts de taille qui servent aussi aux chercheurs et aux scientifiques pour l'amélioration des connaissances sur la géologie, mais aussi sur la flore et la faune. Ils sont, en effet, propices à l'accueil de certaines espèces, dont le grand-duc. Celui-ci est réapparu récemment sur le secteur des carrières. »

L'histoire en cours sur le Bassin carrier de Marquise donne lieu en 2025, à l'occasion des 30 ans du Plan de paysage, à un programme de rencontres, de visites et d'animation sur le site. « De mars à juillet, les scolaires et le grand public peuvent visiter les sites carriers, profiter de sorties nature, sportives et d'animations artistiques. Des sorties pensées avec tous les acteurs du Plan de paysage et dans l'esprit de cet outil : raconter le territoire et notre récit commun. »



© Philippe Deschamps
Convergence Média

L'activité des carrières de Marquise occupe une place capitale dans l'économie locale, avec 2 500 emplois directs et induits. Les sociétés exploitantes se sont toujours investies dans la vie locale, expliquant leur grand intérêt à préserver la qualité des lieux et la qualité de vie des habitants. Cet engagement est l'une des raisons de la pérennité du plan de paysage du bassin carrier de Marquise.

FOCUS

— UN OUTIL, DES VISIONS

Le Plan de paysage du bassin de Marquise, déployé en 1994, est le premier en son genre. Son travail est basé sur la concertation. Il s'appuie sur la création d'un nouveau paysage choisi, intégrant l'activité économique des carrières et les composantes environnementales des lieux au sein du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Une nouvelle version a été produite en 2014, avec une projection à 2044. Ce plan actualisé intègre également la charte du Parc 2013-2028, les exigences du SCoT paysager

de la Terre des 2 Caps et du PLUi de la Terre des 2 Caps. Les principes paysagers restent toutefois les mêmes : réaliser deux grandes coulées vertes de collines plantées d'essences locales sur leurs 2/3 inférieures d'où émergeront quelques belvédères et des milieux ouverts sur le 1/3 supérieur et les coteaux sud. Au terme de leur exploitation, dans plusieurs générations, les carrières de la partie centrale formeront un lac de 450 hectares, par arrêt des pompages et remontée de la nappe.



Pour une agriculture durable et viable

Transmission des fermes, changement climatique, revenus instables... L'agriculture fait face à de lourds défis. Pour favoriser son maintien et sa résilience, les Parcs accompagnent une transition de tous vers l'agroécologie, au plus près de l'agriculteur.

3 raisons de lire ce dossier

1

COMPRENDRE L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCS VERS UNE AGRICULTURE RÉSILIENTE ET D'AVENIR

2

DÉCOUVRIR LA MISE EN ŒUVRE D'INITIATIVES ADAPTÉES ET INNOVANTES

3

MESURER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE PRATIQUES AGRICOLES RESPECTUEUSES

TRANSITION Pour une agriculture durable et viable

Transmission des fermes, changement climatique, revenus instables... L'agriculture fait face à de lourds défis. Pour favoriser son maintien et sa résilience, les Parcs accompagnent une transition de tous vers l'agroécologie, au plus près de l'agriculteur.

Avec quelque 56 000 exploitations, l'agriculture occupe dans les Parcs naturels régionaux une place primordiale, au croisement d'enjeux majeurs : alimentation, santé, climat, biodiversité, aménagement du territoire, énergie, tourisme... Pour les Parcs, ce secteur participe à l'attractivité et au développement économique du territoire, façonne les paysages et la biodiversité. Pour les agriculteurs, travailler dans un Parc est un gage de soutien et d'accompagnement vers un modèle plus durable.

En effet, les Parcs travaillent avec tous les agriculteurs dans une optique de progression vers l'agroécologie, un modèle alliant performances économiques et écologiques des exploitations. Leur credo : « une agriculture qui permet aux agriculteurs de bien vivre de leur métier, une agriculture durable qui valorise les ressources naturelles, la biodiversité et les paysages, et enfin, une agriculture ancrée sur son territoire », explique Michaël Weber, président de la Fédération des Parcs. Ces territoires font la démonstration qu'un tel modèle est possible : dans les Parcs, l'agriculture est plus bio, plus diversifiée, avec plus de prairies permanentes, plus de circuits courts et plus de labels de qualité qu'au niveau national.

UN ACCOMPAGNEMENT ASCENDANT

Pour avancer dans ce sens, les Parcs n'imposent pas de règles : leur rôle est de fédérer les acteurs, d'apporter un accompagnement technique et financier, et de convaincre par l'exemple. Le Parc du Pilat a ainsi adopté une méthode d'accompagnement « ascendante » : « on essaie d'être à l'écoute des besoins des agriculteurs et de les suivre sur des projets collectifs, qu'ils portent

eux-mêmes », explique Caroline Champailier, chargée de mission en agro-écologie. Il en est ainsi d'un GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental), monté par des agriculteurs confrontés à des problèmes d'érosion. « On les a accompagnés pour structurer leur projet, recevoir des conseils techniques, investir dans du nouveau matériel, réaliser des essais à la parcelle, afin qu'ils puissent adopter de nouvelles pratiques comme la réduction du labour ».

Formations, groupes d'échanges, diagnostics d'exploitation, création d'outils de transformation ou de commercialisation de produits locaux, attribution de la marque Valeurs Parc bien entendu... Les moyens sont nombreux pour encourager les changements de pratique, y compris à travers des initiatives très concrètes : le Parc des Volcans d'Auvergne a par exemple installé ou accompagné l'installation de cent-quatre-vingts abreuvoirs et franchisse-



Plus de bio, plus de diversification, plus de reconnaissance : les parcs rassemblent les acteurs, offrent un soutien technique et financier, et encouragent les initiatives locales.



© Parc Normandie-Maine



56 200

EXPLOITATIONS
(14,5 % DES
EXPLOITATIONS
FRANÇAISES)

4 millions

DE SURFACES
AGRICOLLES,
DONT 58 %
DE SURFACES
TOUJOURS EN
HERBE. 15 % DES
EXPLOITATIONS ET
10,5 % DE SURFACE
AGRICOLE UTILE
EN AGRICULTURE
BIOLOGIQUE

37

PNR ANIMATEURS
OU CO-ANIMA-
TEURS D'UN PAT

729

AGRICULTEURS
BÉNÉFICIAIRES
DE LA MARQUE
VALEURS PARC

ments de cours d'eau chez trente-quatre agriculteurs, au service des troupeaux, mais aussi de la qualité de l'eau et des milieux naturels.

UNE PANOPLIE D'OUTILS

De nombreux Parcs s'appuient aussi sur des outils de contractualisation, qui permettent de rémunérer les agriculteurs pour leurs pratiques favorables à l'environnement et de compenser les éventuelles pertes. Ils sont aujourd'hui une cinquantaine à animer des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sur leur territoire, pour préserver les prairies, les zones humides, les haies, la qualité de l'eau, ou certaines espèces. Ainsi, dans le Parc du Verdon, près de 4 550 ha ont fait l'objet d'une demande de MAEC pour 2023-2027. Un des enjeux : la conservation de l'Outarde canepetière, un oiseau menacé d'extinction. Vingt-et-un agriculteurs se sont engagés à implanter un couvert favorable à sa reproduction et à effectuer

aucun travail agricole sur les parcelles concernées de mai à juillet. Autre outil prisé par les Parcs, les Paiements pour services environnementaux (PSE), présents dans une quinzaine d'entre eux : un système incitatif, qui reconnaît les services fournis par l'agriculteur en termes de préservation des sols, de l'eau, des prairies permanentes.

Soutenir certaines pratiques agricoles permet ainsi de préserver des habitats cruciaux pour la biodiversité, comme les prairies permanentes entretenues par le pâturage. Pour ce faire, des dispositifs existent, comme Patur'Ajust, un réseau national visant à partager savoir-faire et innovations autour des ressources fourragères issues des milieux naturels. Par ailleurs, le volet Prairies et parcours du Concours général agricole sur les pratiques agroécologiques récompense les prairies qui allient au mieux richesse floristique et production agricole de qualité. Créé en 2007 par les Parcs du Massif des Bauges et du Haut-Jura, et coordonné un temps par la Fédération des Parcs, ce concours a ensuite été intégré au Concours général agricole, et assorti d'un volet sur l'agro-foresterie. Une quarantaine de Parcs en a déjà organisé une édition locale.

Dans le Parc Millevaches en Limousin, enfin, c'est un cocktail de mesures qui a été pris pour préserver la vocation pastorale des terres, menacées par la déprise agricole. « On a accompagné la création de l'Association pour le pastoralisme sur la montagne limousine, en 2019, et on a cherché des financements. On a fait beaucoup d'accompagnement technique aux éleveurs, et on leur a proposé une cabane pastorale en location, pour favoriser l'embauche d'un berger. On a aussi sensibilisé les consommateurs à la spécificité des races locales et de l'élevage à l'herbe », relate Élodie Haaz, chargée de mission agriculture durable et alimentation.

FREINS ET OBSTACLES

À travers ces actions diverses et variées, l'agriculture des Parcs apporte sa contribution pour répondre aux grands enjeux environnementaux actuels, les atténuer et s'y adapter. L'effondrement de la biodiversité, d'abord. Un Parc comme le Verdon prend ce défi à bras-le-corps : programme de restauration de la fertilité des sols à travers l'accompagnement de pratiques agroécologiques telles que les couverts inter-rangs en plantes aromatiques, inventaire des insectes dans des exploitations bio, conservation de 60 variétés de fruits locaux... Autre défi du siècle, le changement climatique, qui impacte directement le secteur agricole. Parmi les nombreuses initiatives en cours, le réseau Alpes sentinelles auquel participe le Parc du

Vercors rassemble éleveurs, bergers et scientifiques pour observer les évolutions de ces milieux et trouver des solutions d'adaptation, comme l'installation de points d'eau ou l'ajustement des périodes de pâturage.

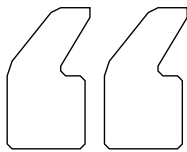
Dans le bouquet d'obstacles figurent aussi les difficultés de transmission-installation. Dans le Parc d'Armorique « on compte une installation pour trois départs, comme la tendance nationale, relève Solène Larzul, chargée de mission développement agricole et alimentaire. Cela s'explique notamment par l'inadéquation entre les exploitations à céder, avec beaucoup de foncier, un coût de reprise important et souvent plusieurs productions, et les recherches des nouveaux porteurs de projet. On cherche donc à améliorer la transmissibilité en repensant la production principale ou l'usage des terres et des bâtiments, pour y faire coexister plusieurs activités, par exemple des fermes multiples ou collectives. »

Dans un contexte d'agriculture fortement industrialisée et mondialisée, les Parcs travaillent aussi à valoriser les produits locaux et les circuits courts. La marque Valeurs Parc œuvre dans ce sens, permettant de mettre en valeur des produits (viande, fromage, miel...) en fonction de critères environnementaux et sociaux. De même, beaucoup de Parcs soutiennent ou développent des labels de qualité : AB, AOP, AOC... Comme l'appellation Bleu du Vercors, soutenue par le Parc du Vercors, qui garantit certaines pratiques (prairies diversifiées, bovins de race locale...). La restauration collective est aussi un levier important pour apporter un débouché aux agriculteurs, tout en sensibilisant les élèves et les habitants aux productions locales et durables. Enfin, quelque trente-sept Parcs animent des Plans alimentaires territoriaux (PAT), qui permettent de faire le lien entre production et alimentation locales.

Néanmoins, toutes ces actions ne peuvent compenser totalement une structuration du secteur agricole aujourd'hui dominé par les filières longues, l'agro-industrie, et des politiques publiques globalement défavorables à l'agroécologie. Il en est ainsi de la diminution des aides à l'agriculture bio, des aides de la PAC majoritairement distribuées en fonction de la surface de l'exploitation, ou encore, des accords de libre-échange favorisant l'importation de produits moins chers. « Les Parcs peuvent montrer que les pratiques agroécologiques fonctionnent et sont économiquement viables, mais il faut des politiques publiques ambitieuses pour massifier cette transition », souligne Michaël Weber. Aujourd'hui, les efforts qu'on déploie sur nos territoires permettent de ralentir certaines tendances, mais pas de les inverser. »



Alain Pajon, agriculteur retraité, administrateur au Groupement foncier agricole « Terres de Chartreuse et d'ailleurs », et membre de l'Association des agriculteurs de Chartreuse



Dans le sud de la Chartreuse, de plus en plus de terres agricoles sont achetées à des prix exorbitants pour des usages de loisir, au détriment de l'agriculture locale. Face à ce constat, en 2015, on a été quelques amis à travailler avec le Parc de la Chartreuse et la Chambre d'agriculture d'Isère, pour bâtir un Groupement foncier agricole mutuel (GFAM) : c'est une structure collective

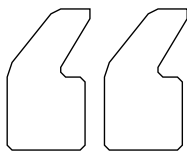
baillieur, ouverte à tous. Aujourd'hui, quelque 180 citoyens, dont 10 % d'agriculteurs, ont souscrit des parts sociales, qui permettent au GFAM d'acquérir des terres agricoles et de les louer à des exploitants. On travaille avec l'association Terre de liens, avec des agriculteurs locaux, et avec des communes qui font de la veille foncière pour nous. On a pour l'instant installé une quinzaine d'exploitants sur 35 hectares, et on connaît une demande croissante. Pour la suite, on aimerait favoriser des installations selon certains critères, notamment environnementaux, ou encore, installer un nouveau siège d'exploitation en Chartreuse pour fournir la coopérative laitière, qui fait face à une baisse des volumes de lait. L'idée est de préparer l'avenir, et de répondre aux problèmes de pression foncière et de déprise agricole sur notre territoire.



Dans un contexte d'agriculture fortement industrialisée et mondialisée, les Parcs travaillent aussi à valoriser les produits locaux et les circuits courts.



Michel Castan, vice-président du Parc du Haut-Languedoc en charge de l'agriculture, éleveur bovin Valeurs Parc



Dans notre Parc, l'enjeu majeur est de conserver des paysans sur le territoire. Dans le Haut-Languedoc, on a perdu 70 % des agriculteurs en cinquante ans, et la moitié va partir à la retraite dans les dix ans à venir. Il y a un vrai problème de renouvellement des générations et de transmission. Les fermes se sont beaucoup agrandies, elles coûtent très cher, personne n'a envie d'investir autant pour gagner un SMIC

toute sa vie. Et les exploitations ne correspondent plus forcément aux attentes des jeunes, souvent issus d'un milieu non agricole. Dans le Parc du Haut-Languedoc, on s'efforce donc de faire prendre conscience aux agriculteurs que leurs fermes doivent rester transmissibles. On travaille à les rediviser, à favoriser des installations collectives. Autres grands défis : l'adaptation au changement climatique, qui pose notamment problème pour la vigne. Et le revenu paysan : on pâtit de l'investissement dans le matériel, de l'endettement, des prix bas du marché. Nous n'avons pas la main sur tout.... Notre Parc, à son échelle, peut accompagner les agriculteurs vers les circuits courts pour dégager des marges plus importantes. En tout cas, nos Parcs ne pourront pas se passer des paysans, qui font les paysages, la biodiversité, et la vie de nos territoires.



Les agriculteurs sont accompagnés dans des projets collectifs pour résoudre des problèmes, en adoptant de nouvelles pratiques.

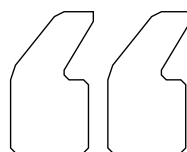


© Nacho Grez



© Adine Sagalyn

Anna Hirson-Sagalyn,
ingénieure de recherche à l'Inrae,
dans le Parc du Pilat



Depuis 2022, on participe, en étroite collaboration avec L'Isara et le Parc du Pilat, au projet national « *Be Creative* ». L'objectif est d'analyser les freins et les leviers à la réduction des produits phytosanitaires de synthèse, et de penser des solutions pour leur réduction. Nous avons commencé avec un diagnostic sociotechnique sur la viticulture et l'arboriculture, où beaucoup de producteurs ont fait des progrès. Ils ont envie d'aller plus loin, mais font face à d'importants

défis : il leur faut sécuriser de gros volumes de fruits « parfaits » pour se rémunérer, dans un contexte de concurrence avec des fruits importés, de dérèglement climatique, de vulnérabilité économique. Un changement radical dans les parcelles implique de travailler avec les acteurs de tout le système agri-alimentaire. À partir de ces constats, on a monté un projet de concertation territoriale avec des acteurs économiques, publics et associatifs pour croiser les regards sur la situation, établir un constat des difficultés et des besoins, explorer et concevoir ensemble des solutions actionnables à leur échelle. L'intérêt de ce projet de recherche-action est de partir des réels besoins et ressources du territoire, pour travailler sur des solutions concrètes et pertinentes, tout en faisant avancer l'acquisition de connaissances.

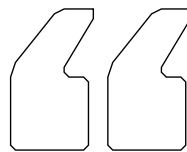


© Noack pour le Parc du Vercors



© DR

Patricia Poupart,
agricultrice, présidente du Parc
Baie de Somme-Picardie maritime,
présidente de la commission
agriculture et alimentation de la
Fédération des Parcs



Les Parcs représentent près de 20 % de la surface agricole, soit un territoire significatif pour agir à l'échelle nationale. À la Commission, on travaille sur plusieurs grands axes cruciaux pour l'avenir de l'agriculture, à commencer par l'adaptation au changement climatique. Comment faire évoluer les pratiques, par exemple en misant sur de nouvelles cultures ? On se préoccupe aussi de l'eau et de l'érosion des sols. Les agriculteurs ont leur rôle à jouer, en implantant des haies qui limitent les écoulements, en adoptant des variétés résistantes à la sécheresse, etc. Autre priorité : le maintien du paysage

et de la biodiversité, notamment des variétés et des races patrimoniales. Et enfin, l'alimentation : comment permettre au consommateur de se réapproprier les ressources de son territoire ? De créer du lien avec les paysans et de la solidarité économique locale ? Face à ces défis, le rôle des Parcs est de faire émerger et de promouvoir les bonnes pratiques, de fédérer les acteurs présents sur le territoire, d'accompagner des projets et éventuellement de lever les moyens financiers. Il y a déjà une réelle prise de conscience chez les agriculteurs, beaucoup sont précurseurs, donc l'idée est de capitaliser sur ce qui fonctionne et de convaincre par l'exemple.



Hugues François

« Repenser notre manière d'habiter la montagne »

Hugues François est chercheur en aménagement, spécialisé dans l'adaptation du tourisme de montagne au changement climatique, au Lessem (Laboratoire des écosystèmes et sociétés en montagne) de l'Université Grenoble Alpes et de l'Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement).

Il a notamment piloté la base de données Stations, contribué à modéliser l'enneigement des domaines skiables et participé à la caravane des ruralités.

Quelle est l'origine de votre vocation de chercheur ?

Hugues François : J'ai commencé à m'intéresser aux questions d'aménagement du territoire et de développement touristique en montagne par l'entrée des Parcs naturels régionaux : je fréquentais alors le Parc du Queyras, un territoire que j'aime beaucoup, et qui a participé, avec l'ancien maire Philippe Lamour, à l'émergence du modèle des Parcs naturels régionaux. Lors de mon premier mémoire, à l'IEP (Institut d'études politiques) de Toulouse, je me suis penché sur le développement économique et social local dans ce Parc. Puis, en Master Développement des collectivités montagnardes et droit de la montagne, à l'université de Grenoble, j'ai approfondi la question du rôle des pouvoirs publics et des collectivités locales dans l'aménagement du

territoire, avant de compléter mes connaissances en économie au cours d'un Master en économie. Appliqués aux territoires de montagne, ces apprentissages m'ont amené à étudier les dynamiques de développement touristique.

Vous avez poursuivi dans la même voie pendant votre thèse...

H.F. : Pendant ma thèse, j'ai étudié l'ancrage local des stations de sports d'hiver, dans les Parcs du Vercors et de la Chartreuse. Au-delà du développement générique – vendre des kilomètres de pistes et des remontées mécaniques, sur fond de vision standardisée de la montagne, qu'on pourrait résumer par l'offre fondue-tartiflette-raclette –, comment développer une offre fondée sur des savoir-faire, des spé-

cificités locales, des ressources non délocalisables ? L'objectif de ma thèse était de comprendre comment ces deux démarches pouvaient se compléter ou se concurrencer, et comment l'ancrage territorial pouvait être une source d'attractivité touristique.

Ces travaux ont contribué à la réflexion sur la diversification des stations. Un premier pas dans ce sens, c'est d'élargir le regard, au-delà de la station, pour proposer des projets de développement touristique plus larges et transversaux, qui s'articulent avec les productions locales, agricoles ou artisanales. Cette perspective fait directement écho à la démarche Parc.

Sur quoi portent désormais vos recherches ?

H.F. : Après ma thèse, j'ai cherché à en généraliser les résultats. J'ai piloté le lancement de la Base de données Stations, qui donne de nombreuses indications utiles aux politiques publiques pour l'ensemble des stations de sports d'hiver françaises (sur la gouvernance et les dynamiques socio-économiques des stations et de leur territoire).

On a ensuite croisé nos données avec celles de Météo France, pour évaluer l'enneigement des domaines skiables. Ceci a abouti, au bout de dix ans, à une publication dans la revue Nature Climate Change, en 2023, sur les risques de faible enneigement dans les stations d'Europe, en lien avec le réchauffement climatique. Cette étude conclut que, sans production de neige artificielle, 53 à 98 % des 2 234 stations étudiées, dans vingt-huit pays européens, seraient exposés à un risque élevé de faible enneigement en cas de réchauffement de + 2 à + 4°. Ce risque est réduit avec la production de neige, qui implique néanmoins une pression croissante sur l'eau et l'énergie, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre.

En 2024, vous avez participé à la Caravane des ruralités sur ces enjeux de transition locale. Qu'en avez-vous retenu ?

H.F. : Cette caravane des ruralités a parcouru la France, à l'initiative du GIP EPAU (Groupement d'intérêt public « Europe des projets architecturaux et urbains »), pour aborder diverses initiatives et thématiques dans des territoires ruraux, en se projetant à l'horizon 2050 [l'accès aux services et les déplacements, la désertification, la réindustrialisation,

le périurbain...] Elle s'est arrêtée notamment sur le territoire du Briançonnais-Écrins-Guillevrois-Queyras, où j'ai introduit les débats sur l'adaptation au changement climatique de ce territoire de montagne.

Cette initiative a permis de créer un moment d'échange intéressant, en mettant autour de la table des chercheurs, des acteurs économiques et des élus locaux. L'idée était de prendre du recul, de dépasser nos imaginaires familiers pour penser autrement la montagne. Un des freins majeurs à l'adaptation, c'est la « dictature du quotidien » : cette peur que le modèle existant ne disparaisse, cette idée qu'il n'existe pas d'activité économique qui rapportera autant que le ski. Or, avec l'évolution du climat, des ressources en eau, de l'enneigement, nos modes de vie actuels seront forcément perturbés. L'enjeu est donc de se projeter autrement, de réinventer des manières d'habiter la montagne, en privilégiant notamment l'économie locale.

Quel rôle peuvent jouer les Parcs dans ces transitions à venir ?

H.F. : Les Parcs naturels régionaux ont contribué à orienter le développement touristique vers une approche territoriale plutôt que vers une approche produit. On se rend dans le Parc du Vercors, et pas seulement dans une station de ski. C'est une prise de recul qui invite à considérer le territoire dans son ensemble, et à préserver des ressources locales, car elles peuvent être valorisées par le secteur touristique. Il y a aussi une gouvernance propre aux Parcs, qui implique de dépasser le cas particulier de sa commune, de réfléchir à l'échelle du territoire, avec l'avantage de pouvoir s'appuyer sur une ingénierie territoriale renforcée. Finalement, les Parcs constituent des interlocuteurs de premier plan pour opérer de front cette diversification touristique de la montagne et le renforcement des filières productives traditionnelles.

“ les Parcs, des interlocuteurs de premier plan ”

BIO EXPRESS

2002

Entrée à l'ex-Inrae (Cemagref)

2007

Soutenance de sa thèse

2010

Lancement de la Base de données Station

2013

Lancement du partenariat avec Météo France sur la modélisation de l'enneigement adapté aux pratiques de gestion de la neige dans les domaines skiables

2020

Lancement du service climatique ClimSnow (sur les projections de l'évolution de l'enneigement, en partenariat avec Météo France et ABEST)

2024

Caravane des ruralités

lessem.lyon-grenoble.hub.inrae.fr/hugues-francois



Vite, ça chauffe aussi dans les Parcs !

Face au défi du réchauffement climatique, les Parcs naturels régionaux se positionnent comme des laboratoires d'expérimentation pour l'adaptation des territoires. Gouvernance, diagnostics, mobilisation des acteurs locaux... Les Parcs jouent déjà un rôle clé dans la mise en œuvre du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC).

Se préparer, anticiper, agir. C'est tout l'enjeu du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), qui vise à adapter la vie de chacun aux conditions d'une France à +4°C. Déployé par le gouvernement, ce plan impose à toutes les politiques publiques, aux entreprises et aux territoires d'intégrer dès aujourd'hui cette nouvelle réalité.

Les Parcs naturels régionaux, eux, sont déjà à l'œuvre et ont inscrit dans leur charte l'adaptation comme un enjeu majeur. Avec leur rôle de concertation et leur ancrage local, ils se révèlent comme des terrains d'expérimentation privilégiés. L'adaptation ne peut pas être un sujet traité en silo, elle implique un changement de pratiques dans tous les gestes du quotidien. La Fédération des Parcs a donc conduit dernièrement, pendant près de 6 mois, une étude auprès de 55 Parcs. Il s'agissait de comprendre où, comment, sur quels thèmes, avec qui et dans quel but l'action du changement trouve sa raison.

DES STRATÉGIES SUR MESURE POUR CHAQUE TERRITOIRE

En identifiant des méthodologies et des outils, cette enquête établit une cohérence pour que « l'adaptation » puisse être intégrée dans une vision d'ensemble. Ainsi, « l'adaptation » ne peut être envisagée que par un diagnostic de vulnérabilité. Chaque Parc, en analysant les risques liés au



© PNIRFL - L. Peyre

— PÉRIGORD LIMOUSIN

Mobiliser et faire connaître l'adaptation

« Dans un territoire rural avec peu d'événements climatiques spectaculaires, il y a un véritable effort de communication à faire pour mobiliser les acteurs », explique Jeanne Leroy, chargée de mission Adaptation au changement climatique. Depuis 2024, le Parc a structuré son engagement avec la création d'une vice-présidence dédiée et un travail d'acculturation des agents, élus et partenaires. Format original, le Parc a créé une balade contée projetant le territoire en 2050. Désormais, le Parc affine son diagnostic de vulnérabilité afin de construire un plan d'actions en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire.

climat – raréfaction de l'eau, feux de forêt, mutations agricoles –, peut définir des priorités. Tous ne l'ont pas encore fait, faute de moyens, mais ceux qui s'y engagent peuvent ensuite construire une véritable stratégie.

Pour qu'une stratégie efficace puisse être envisagée, les Parcs possèdent également un atout majeur : leur capacité à fédérer. En effet l'adaptation doit être portée collectivement avec élus, citoyens et entreprises. C'est ainsi que l'on peut construire des projets concrets, adaptés à chaque territoire.

UN LIEN ÉTROIT AVEC LA SCIENCE

Autre avantage structurel des Parcs : leurs conseils scientifiques, véritables passeurs de connaissance. « Nous pouvons rendre accessibles les données, sans culpabiliser, en montrant que l'adaptation peut être une opportunité et donc donner envie aux acteurs locaux, partenaires et citoyens de s'engager », souligne Philippe Moutet, chargé de mission Énergie et climat à la Fédération des Parcs.

Désormais, l'enjeu est de formaliser ces avancées dans les documents de planification publique. Avec la Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC), les Parcs entendent inscrire durablement ces stratégies dans l'action publique.

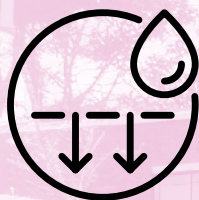


FOCUS : DÉSIMPÉRMÉABILISER LES COURS D'ÉCOLE : UNE SOLUTION FONDÉE SUR LA NATURE (SFN)

1. ÉTAT INITIAL

PROBLÈMES IDENTIFIÉS :

- Revêtements imperméables (enrobés, béton) empêchant l'infiltration de l'eau
- Îlots de chaleur en été
- Risque accru d'inondations lors des fortes pluies
- Espaces peu favorables à la biodiversité et au bien-être des enfants



2. TRAVAUX ENGAGÉS

SOLUTIONS MISES EN PLACE :

- Retrait des revêtements imperméables pour permettre à l'eau de s'infiltrer
- Revégétalisation pour apporter de l'ombre et rafraîchir l'espace
- Aménagement de sols drainants (sables stabilisés, copeaux de bois, prairies fleuries)
- Création d'espaces pédagogiques adaptés aux besoins des élèves et enseignants

3. IMPACTS OBSERVÉS

BÉNÉFICES IMMÉDIATS :

- Diminution des inondations et infiltration naturelle de l'eau
- Réduction des températures dans la cour grâce à la végétation
- Enfants plus apaisés après la récréation
- Utilisation de la cour pour des activités pédagogiques

EFFET DOMINO SUR LE TERRITOIRE :

- Sensibilisation des communes à la gestion des espaces publics
- Intégration de principes similaires dans l'aménagement urbain
- Déploiement d'autres projets d'adaptation basés sur la nature



3 questions à

CHARLES CYRILLE, CONSEILLER MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU PRÊCHEUR (MARTINIQUE),
DÉLÉGUÉ AU PARC NATUREL RÉGIONAL ET PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA BIODIVERSITÉ.

— Comment vous êtes-vous déjà préparé et « adapté » au changement climatique ?

Nous avons monté un projet alimentaire territorial en réponse au réchauffement climatique et à la montée des eaux. Nous allons ainsi relocaliser près de 300 personnes en créant un nouveau quartier, au cœur des vergers d'avocat. Ce quartier intègre une coopérative agricole, Tradicoopa Karayib, qui propose fruits, légumes et produits transformés. Un magasin de producteurs a ouvert, et son étage accueille des services

d'accompagnement pour les agriculteurs et la population. Nous déménagerons aussi l'école, qui deviendra un refuge en cas de catastrophe naturelle.

— Où en est votre projet ?

La première phase des travaux est achevée, et nous lançons la construction de maisons en matériaux locaux (pierres volcaniques, bambou, bois) pour limiter notre empreinte carbone. Nous travaillons aussi sur la gestion des eaux de pluie et de ruissellement.

— Quel est le rôle du Parc à vos côtés ?

Le Parc de la Martinique nous accompagne dans notre adaptation : réserve marine, sensibilisation à la biodiversité, atlas de la biodiversité et projet de zone décarbonnée pour l'accès aux plages. Nous développons aussi des plantothèques pour préserver les espèces locales et reconstruire l'environnement après une catastrophe.

BIODIVERSITÉ

Un règlement pour restaurer la nature en Europe

1 Qu'est-ce que la restauration ?

La restauration est un procédé visant à rétablir la structure et le bon fonctionnement écologique d'un écosystème dégradé. Le Règlement européen sur la restauration de la nature distingue la restauration active, impliquant des interventions ou travaux de génie écologique (par exemple, en recréant les méandres d'une rivière) de la restauration passive, consistant à réduire ou supprimer les pressions humaines (par exemple, en réduisant l'éclairage artificiel pour préserver la nuit noire).

2 Quels objectifs ?

Pilier du Pacte vert européen et de la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité, ce Règlement permet aussi à l'UE de respecter ses engagements internationaux, en particulier le Cadre mondial des Nations unies pour la biodiversité, adopté lors de la COP15 de Kunming-Montréal. Entré en vigueur en 2024, il vise à rétablir durablement la biodiversité et la résilience des écosystèmes européens. Il prévoit, d'ici 2030, des mesures de restauration dans au moins 20 % des écosystèmes terrestres et 20 % des écosystèmes marins dégradés, et d'ici 2050, dans la totalité de ces écosystèmes. Ce texte est juridiquement contraignant.

3 Par quels moyens ?

D'une part, ce texte renforce les directives européennes, en particulier la Directive Habitats-Faune-Flore et la Directive Oiseaux, avec des objectifs de surface à restaurer pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire concernés. D'autre part, il traite des écosystèmes au sens large : agricoles, forestiers, aquatiques et urbains. Il s'agit alors d'améliorer certains indicateurs de biodiversité, comme les populations de papillons ou d'oiseaux communs dans les milieux agricoles.

4 Quelle traduction en France et dans les Parcs naturels régionaux ?

Ce Règlement doit être retranscrit dans un Plan national de restauration d'ici septembre 2026, avec un état des lieux des besoins de restauration, des mesures, et leur analyse coûts-bénéfices. Celui-ci s'articulera avec d'autres politiques publiques (Stratégie nationale biodiversité, Plan national zones humides, Plan nature en ville, etc.). Ce Plan représente une opportunité pour renforcer l'action des Parcs, qui pourront œuvrer à sa mise en place avec les élus et les acteurs socio-économiques, au niveau local et de manière transversale (en alliant biodiversité, climat, agriculture, aménagement du territoire...). Il s'agira notamment de valoriser les actions de restauration déjà réalisées, et d'accompagner les changements de pratique, par exemple avec les agriculteurs ou les forestiers.



© Luna Biondi | map4france

ORE : où en sommes-nous ?



© LunaBlondel | image4france

1 Qu'est-ce-qu'une ORE ?

L'Obigation réelle environnementale (ORE) est la possibilité, pour le propriétaire d'un bien immobilier, bâti ou non, d'attacher à son terrain, par contrat, des obligations qui seront transmises de propriétaire en propriétaire, pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans. C'est une loi du 8 août 2016 qui a introduit cet outil dans notre droit (article L. 132-3 du Code de l'environnement). Le contrat est signé avec un organisme tiers qui peut être une collectivité, un établissement public ou encore une personne morale de droit privé agissant pour la protection de la nature.

2 Quel est l'intérêt, pour un propriétaire, de signer une ORE ?

L'ORE repose sur la motivation d'un propriétaire qui souhaite maintenir, conserver, gérer ou restaurer un patrimoine naturel, et que la protection lui succède en cas de transmission ou de vente. La forme contractuelle permet de discuter et d'adapter les engagements au plus près des spécificités locales, des enjeux environnementaux et des usages de son foncier par le propriétaire.

3 Pourquoi s'engager avec un Parc ?

Les Parcs ont « pour vocation d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager ». Dans ce cadre, ils ont notamment pour mission d'agir pour la sauvegarde du patrimoine naturel en utilisant tous les outils à leur disposition, dont les ORE, et en associant les acteurs locaux. Ils ont donc une connaissance et une assise locales qui leur permettent d'agir efficacement à l'échelle d'un territoire.

4 Pour quels résultats ?

Pour les Parcs, les ORE s'ajoutent aux dispositifs réglementaires et contractuels existants de protection de l'environnement. Elles sont notamment complémentaires des réserves naturelles, des arrêtés préfectoraux de protection, des baux ruraux à clauses environnementales, etc. Dans le Parc des Boucles de la Seine Normande, cinq ORE ont été signées, notamment avec des propriétaires de terrains agricoles souhaitant préserver leurs haies, s'assurer de l'absence d'utilisation de pesticides, etc., mais aussi avec une entreprise souhaitant améliorer la place de la biodiversité sur son site industriel. Du côté du Parc du Pilat, une ORE aide à lutter contre les coupes à blanc et toute forme de gestion industrielle de la forêt. « Aujourd'hui, nous pouvons tous faire mieux en matière d'ORE, conclut Vanessa Kurukgy, spécialiste de la question à la fédération des Conservatoires d'espaces naturels. C'est un outil qui pose la question des usages du territoire et apporte des réponses fédératrices autour de projets et du patrimoine naturel que l'on peut léguer. » C'est très certainement pour cela que les Parcs se sont saisis de l'outil, puisque 13 d'entre eux sont signataires d'ORE à ce jour.



© Matthieu Veslin

La très discrète genette devient un symbole de la qualité du ciel nocturne

Parc des Baronnies provençales — Genette secrète

Dans le Parc des Baronnies provençales, ce petit mammifère discret, strictement nocturne, est une espèce typique de la nuit.

Une ombre se glisse dans la nuit des Baronnies provençales. Une longue queue cerclée d'anneaux noirs, des tâches de panthère, un museau fin... La genette est un animal furtif, aussi discret que méconnu. Originaire d'Afrique, ce petit mammifère carnivore a été introduit en Europe au VIII^e siècle. D'abord domestiqué pour chasser les rongeurs, il est depuis revenu à la vie sauvage, dormant le jour au creux d'un arbre ou d'une pierre, et arpentant les forêts en plein cœur de la nuit : car la genette est strictement nocturne.

la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il a édité un livret de sensibilisation grand public, « le côté obscur » des Parcs, un guide sur l'éclairage public et privé à destination première des collectivités, et conçu une mallette pédagogique avec différents outils permettant d'animer des temps d'animation et de formation pour tous publics, des enfants aux habitants mais aussi vers les agents des communes (cartes du ciel, luxmètre pour mesurer la lumière émise par les lampadaires, batbox pour écouter les chauves-souris, ...).



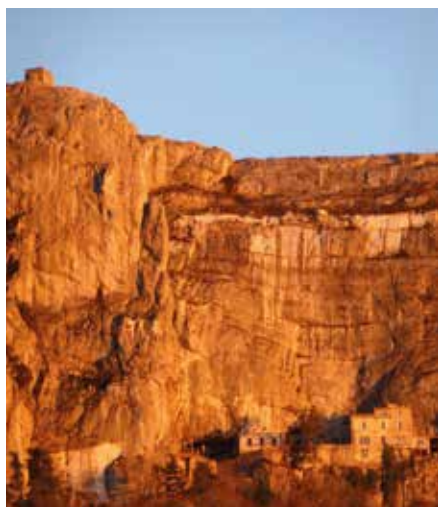
© YPOV Agency

Dans les Baronnies provençales, elle est un exemple des nombreuses espèces affectées par la pollution lumineuse : mammifères (blaireaux, chauves-souris, ...), rapaces (hiboux grands-ducs, ...), amphibiens, insectes, ... Piège mortel pour ceux qui en sont attirés, repoussoir pour les autres, l'éclairage artificiel perturbe leurs déplacements, leur reproduction, ou leur capacité à s'alimenter.

Le Parc accompagne aussi les collectivités locales afin de réduire l'impact de leurs éclairages. Parmi les 104 communes adhérentes, une soixantaine d'entre elles pratiquent déjà une extinction totale ou partielle, pouvant aboutir à réduire de moitié leur facture économique sur ce poste. D'autres se sont lancées dans des travaux de rénovation de leur parc d'éclairage (en partenariat quand cela est possible avec les syndicats d'énergie).

Pour sensibiliser à la préservation de cet environnement nocturne, le Parc des Baronnies provençales déploie depuis des années une palette d'animations grand public : observations astronomiques, contes ou balades naturalistes au crépuscule... Avec l'association Inter-parcs de

Grâce à ces efforts collectifs, la qualité du ciel nocturne des Baronnies provençales, déjà reconnue dans le milieu de l'astronomie, pourrait bientôt être couronnée par le label Réserve Internationale de Ciel Étoilé.



© Julie BOCHOSIAN - PNR Sainte-Baume

Au cœur du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, le sanctuaire troglodytique de Sainte Marie-Madeleine abrite les quêtes spirituelles des pèlerins et un trésor d'art ornemental : sept vitraux signés du Compagnon Pierre Petit, alias Le « Tourangeau Disciple de la Lumière ». Réalisés de 1977 à 1983, ces compositions, qui retracent en lumière et en couleurs les épisodes marquants de la vie de sainte Marie-Madeleine, ont depuis subi les tourments du temps et de l'humidité (infiltration, vent, manque de ventilation, prolifération d'algues) menaçant leur structure et leurs peintures.

LE VŒU PIEUX D'UNE PRÉSERVATION GLOBALE

« La grotte et ses vitraux, tout comme la forêt protégée et la falaise qui les entourent, sont des patrimoines majeurs du Parc de la Sainte-Baume. Et notre charte incite les acteurs du territoire à un aménagement exemplaire et à une préservation de ces sites », explique Thierry Darmuzey,

responsable du pôle Paysage, biodiversité et gestion de l'espace du Parc de la Sainte-Baume. *Nous appuyons ainsi la commune de Plan d'Aups Sainte-Baume, propriétaire des bâtiments de la grotte, et l'ONF dans une réflexion globale pour que les actions sur et autour de la grotte se fassent en cohérence. »*

Fort de cette collaboration, la commune a sollicité l'ingénierie du Parc pour l'appuyer dans son projet de restauration pressante des vitraux. « Nous avons alors assisté la mairie dans le montage du cahier des charges, le recrutement et la réunion des acteurs compétents en matière de technique du verre. »

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

— Un nouvel éclat pour la grotte Sainte Marie-Madeleine

Nichée à flanc de falaise, la grotte Sainte Marie-Madeleine et ses vitraux restaurés brillent avec passion.

RESTAURATION DÉVOUÉE

Lancés en septembre 2023, les travaux ont nécessité près d'un an d'intervention et le travail de quatre artisans. La restauration des compositions de verre demandait, notamment, de respecter la technique employée, à l'époque, par les vitraillistes. « Une technique innovante a toutefois été mise en place par les maîtres-verriers : un double-vitrage sans gaz. Elle a permis de compenser le faible jointoyage des précédents vitraux et d'apporter plus de résistance face à l'humidité de la grotte. »

Dotée désormais d'un éclat retrouvé, le sanctuaire a également rejoint la liste des sites classés aux monuments historiques. Une distinction qui offre un cadre juridique et financier plus solide pour préserver durablement ce site unique à l'équilibre naturel fragile.



© Maron Gilbert - PNR Sainte-Baume



© Nina Tissot - PNR Sainte-Baume

Lancés en septembre 2023, les travaux ont nécessité près d'un an d'intervention et l'ouvrage de quatre artisans.



Le LIFE BIODIV'France, coordonné par l'OFB avec une trentaine de partenaires techniques, accompagne

la mise en œuvre de la Stratégie nationale biodiversité 2030 par de l'ingénierie de projet et un apport d'expertise. De 2024 à 2032, il mobilise un budget total de 50,45 M€, 5 objectifs thématiques sont traités : l'appui aux territoires, le renforcement de l'efficacité des aires protégées, l'accompagnement des filières, la mobilisation des citoyens et le

développement des compétences. La Fédération des Parcs naturels régionaux porte 7 actions de ce LIFE, s'appuyant sur des expertises Parcs : Natura 2000, Défi familles, logiciel EVA, énergies renouvelables, prairies, entreprises, forêt. L'action forêt par exemple vise à faciliter la réalisation d'actions locales de gestion forestière intégrative de la biodiversité dans l'hexagone. Autre exemple : l'action « entreprises » accompagne des TPE et PME de 4 Parcs expérimentateurs pour réaliser un diagnostic de leur empreinte biodiversité et un plan d'actions.



#Forêt

FSC France et la Fédération des Parcs ont signé un partenariat en fin 2024 pour renforcer leurs engagements en faveur de la gestion durable des forêts et scellent ainsi des valeurs communes de concertation et de dialogue avec tous les acteurs, au plus près des citoyens, afin de trouver l'équilibre nécessaire entre les fonctions environnementales, sociales et économiques des forêts.

#Natura 2000 : un guide pour les élus

Cet outil pratique est conçu pour aider les élus à relever les défis liés à la préservation de la biodiversité sur les sites Natura 2000 terrestres. Réalisé par la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires et financé par le ministère en charge de l'Écologie, il centralise les informations essentielles pour comprendre et agir au sein du dispositif Natura 2000 : contexte, historique, gouvernance, etc., le tout accompagné de témoignages d'élus.



© DR. JAUGEON-JUILLIER

Ateliers Hors les murs : 20 ans d'immersion et de transversalité

En 2005, Marc Verdier et les apprentis architectes de Nancy partaient à la découverte du Massif des Bauges avec un projet : renouveler les savoirs liés à l'aménagement en milieu rural. Grâce aux séjours immersifs, aux rencontres, aux réflexions croisées entre universitaires et acteurs des territoires, un regard nouveau devenait possible sur les questions d'habitat en faveur du patrimoine, de qualité du cadre de vie, d'accès aux services, de mobilité, de développement économique et de préservation des ressources. Vingt ans plus tard, la question pédagogique est investie tous les ans par les Parcs naturels régionaux partageant les réflexions du monde académique et scientifique. Avec le soutien de la Fédération des Parcs, la méthode « Hors les murs » a évolué pour une forme pluridisciplinaire réinstaurant la transversalité chère au projet local, et est reconnue par l'État comme un levier d'expérimentation pour la reconquête des bassins de vie. Vingt ans donc, mais aussi 30 Parcs naturels régionaux engagés dans cette pédagogie immersive, 60 établissements d'enseignement qui ont fait le pari de la pluridisciplinarité, ainsi que 2 000 étudiants ayant contribué à donner un souffle nouveau aux petites et moyennes villes.

Tout comprendre de la révision de Charte

En 2025, on compte près de 40 Parcs naturels régionaux concernés par la procédure de révision de leur charte. Dans le cadre de l'accompagnement prodigué par la Fédération des Parcs, une frise chronologique illustrée a été réalisée, représentant enchaînement des principales étapes qui constituent cette procédure de révision. La frise est accompagnée d'un livret explicatif illustré, détaillant chacune des étapes de ce processus. Ces deux outils ont une double visée à la fois communicationnelle et pédagogique. Ils ont été conçus pour faciliter la compréhension de la procédure de révision des chartes auprès des différents acteurs qui participent à sa mise en œuvre, ainsi que du grand public. L'objectif est de permettre une meilleure gestion et une meilleure appropriation de l'exercice par toutes les personnes participant à l'écriture de la nouvelle charte. La frise et le livret sont disponibles en format numérique. Un envoi postal a été réalisé auprès des Parcs, Régions et des services de l'État concernés par la procédure de révision.



#risque incendie

Une fiche d'aide à l'intégration des enjeux de gestion du risque incendie dans les chartes de PNR vient d'être publiée. Tenant compte du contexte législatif (loi du 10 juillet 2023), elle propose des éléments ayant pertinence à figurer dans le diagnostic de territoire, les orientations, mesures et dispositions, et sur le plan de Parc. Elle liste notamment des engagements pouvant être pris par les signataires de la charte. Elle s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés en inter-réseaux d'aires protégées depuis 2022.

SA CONVICTON

"On doit poser un autre regard sur cette ruralité : elle est souvent dévalorisée, alors qu'elle a beaucoup d'atouts pour vivre plus sobrement."



SON PARCOURS

1966

Naissance

2017

Installation dans l'Avesnois

2020

Reconversion comme sophrologue

2023

Participation à l'Atelier citoyen

© Dominguez

Lise Dominguez

PARTICIPANTE À L'ATELIER CITOYEN DU PARC DE L'AVESNOIS

Cette habitante de l'Avesnois, sophrologue, tient à contribuer à la « transformation » de son territoire vers des modes de vie plus durables.

La transition, Lise Dominguez y est sensibilisée depuis longtemps. Cette habitante du Parc de l'Avesnois a d'abord été journaliste, spécialiste de l'alimentation et de l'écologie pour la presse régionale et pour le magazine des Bio-coop. Il y a cinq ans, à la suite d'une maladie, elle découvre la sophrologie et décide de se convertir à cette pratique, qui permet selon elle de « *ralentir, apprendre à s'écouter, et changer de regard sur notre vie* ».

En 2023, quand elle découvre l'initiative du Parc de proposer un Atelier citoyen pour associer les habitants à l'écriture de sa nouvelle charte, elle n'hésite donc pas à s'inscrire et fait partie de la quarantaine d'habitants retenus pour leur motivation et leur représentativité au sein du territoire. À travers ces ateliers, elle entend « *contribuer, à mon échelle, à une transformation de nos modes de vie et de nos activités, plus sobres et plus respectueuses de la nature* », explique Lise. Elle espère aussi « *créer plus de lien social* » autour de ces questions.

Pour cette habitante, l'Avesnois est un « *territoire idéal pour imaginer cette transformation* ». Après avoir habité pendant plus de trente ans dans la métropole lilloise, elle a choisi de s'implanter, avec son conjoint et son fils, dans un village de ce territoire rural, « *pour sa qualité environnementale et paysagère* ». « *C'est une terre de bocage, avec une agriculture encore paysanne, des haies, des forêts, des rivières, des villages avec une belle architecture... Il faut préserver tout cela !* », estime-t-elle.

Pendant deux ans, l'Atelier citoyen a permis de réfléchir collectivement à cette transition écologique du territoire, de proposer une série de conférences pour acquérir des connaissances sur le changement climatique, la sobriété énergétique, le rapport au vivant, ou encore les biais cognitifs qui freinent ces évolutions. En parallèle, des « *ateliers de production* » ont donné lieu à des discussions sur diverses thématiques de l'écologie du quotidien : mobilité, consommation, alimentation, accueil de la biodiversité chez soi... Avec une question sous-jacente : sur quelles actions est-on prêt à s'engager à notre échelle ?

Potager, économies d'énergie... Lise Dominguez et sa famille étaient « *déjà bien avancés* » dans cette voie, mais ces Ateliers ont permis d'évoquer toutes les initiatives qui fourmillent déjà sur le territoire, de s'inspirer, et de préciser certaines attentes (préserver les haies, la qualité de l'eau, etc.). Au-delà des gestes individuels, celles-ci impliquent aussi des politiques publiques – par exemple pour développer les transports en commun afin de réduire l'usage de la voiture.

Pour donner suite à ces ateliers, le Parc a choisi d'estampiller les propositions des collectivités locales concordant avec celles des citoyens, avec un hashtag #AtelierCitoyen (par exemple, pour « *développer les mobilités douces* »), afin de faire résonner ces engagements dans la nouvelle charte. Pour 2026, cet Atelier citoyen doit par ailleurs se convertir en Conseil citoyen du Parc. Pour Lise Dominguez, « *on a nourri nos réflexions, on a discuté, on aimerait désormais passer à l'acte, coopérer avec les élus et les acteurs locaux pour confronter ces propositions à l'épreuve de la réalité et avancer ensemble* ».



Devenons l'énergie qui change tout.

AU CŒUR DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON, EDF PRODUIT LA PREMIÈRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Un engagement au quotidien pour concilier production d'énergie bas carbone, gestion partagée de l'eau et biodiversité avec tous les acteurs du territoire, en partenariat avec le Parc naturel régional du Verdon.

Barrage de Sainte-Croix - Crédit photo : EDF / PWP Franck Odboux.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !